



Note d'information aux riverains

16 Novembre 98

Association Chaville Parc Lefebvre (loi de 1901)

Comme nous l'avions évoqué dans notre précédente note d'information, une association s'est constituée. Ses statuts ont été déposés en date du 29 Octobre 1998.

Elle a pour objet essentiel de veiller activement à la préservation du caractère résidentiel et verdoyant du quartier de Chaville correspondant à l'ancien Parc Lefebvre :

- Boulevard de la République
- Avenue de la Résistance
- Rue Berthelot
- Avenue Curie
- Rue Carnot

L'assemblée constitutive a eu lieu le 6 Novembre 1998. Les administrateurs et le bureau y ont été élus.

Un certain nombre de riverains sont déjà membres de l'association. Un bulletin d'adhésion vous permettant de nous rejoindre dans notre action est joint ci-dessous.

13, Boulevard de la République

Une action en justice est engagée contre l'arrêté du 29/05/98 par lequel la Mairie a accordé à la SOGEMAC un permis de

construire de 20 logements en 2 immeubles d'habitations.

L'action suit son cours mais ne passera pas en jugement avant plusieurs mois.

Rappelons :

- Qu' une vingtaine de foyers sont engagés dans son financement et que toute nouvelle participation est bienvenue,
- Et que l'adhésion à l'association est totalement indépendante de tout engagement financier dans cette action spécifique (cf. statuts de l'association).

P.O.S. de Chaville

Si les résultats de l'enquête publique nous sont globalement favorables, le sort de notre quartier n'en est pas pour autant fixé.

La réponse du 13 Août 1998 de M. Le Maire au Commissaire enquêteur sur ce sujet reste évasive et ne lève pas nos inquiétudes.

Aussi l'Association demande un rendez-vous en Mairie afin de :

- connaître les modifications projetées par les services techniques,
- réaffirmer nos attentes en la matière.

Un retour d'information sera fait dans une prochaine note.



-----BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION CHAVILLE - PARC LEFEBVRE

NOM :
Adresse :

Prénom :

Tél. (facultatif) :

J'adhère à l'Association Chaville - Parc Lefebvre :

- Au titre des années 1998 - 1999 pour un montant de - 75 F par adhérent
- Au titre de l'année 1999 pour un montant de - 50 F par adhérent

Règlement par chèque, à l'ordre de l'Association Chaville - Parc Lefebvre
1 ter, bld de la République 92370 CHAVILLE